



## Mémoire

### **Une police provinciale qui répond aux droits, à la sécurité et aux besoins de la francophonie albertaine**

présenté au Ministère de la Justice et du Solliciteur général

30 mars 2022

#### **Introduction**

- 1) L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») soumet un mémoire au Ministère de la Justice et du Solliciteur général de l'Alberta dans le cadre de ses consultations des parties prenantes communautaires sur l'étude pour la transition de l'Alberta vers un service de police provincial réalisée par PricewaterhouseCoopers (« PwC »). L'ACFA souhaite apporter des considérations spécifiques à la francophonie albertaine. Notons que la francophonie albertaine est une communauté de langue officielle au Canada.
- 2) Fondée en 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Le gouvernement de l'Alberta a adopté une loi en 1964 afin d'incorporer l'ACFA. Cette loi constituante lui confie la mission suivante :

(a) conserver les souvenirs des premiers habitants, missionnaires, commerçants de fourrures, explorateurs et colons d'origine française de l'Alberta ;

(b) promouvoir le bien-être intellectuel, moral, social et matériel des Canadiens d'origine française en Alberta ;

(c) promouvoir l'étude de la langue française et la formation de groupes d'éducation des adultes ;

(d) parrainer des programmes radiophoniques en français ;

(e) promouvoir la bonne volonté, l'harmonie et la coopération entre ses membres ;

(f) promouvoir une meilleure compréhension parmi les Canadiens

(a) to rescue from oblivion the memories of the early inhabitants, missionaries, fur traders, explorers and settlers in Alberta of French origin

(b) to promote the intellectual, moral, social and material welfare of the Canadians of French origin in Alberta,

(c) to promote the study of the French language and the formation of adult education groups,

(d) to sponsor radio programmes in French,

(e) to promote goodwill, harmony and cooperation among its members,

(f) to promote better understanding among Canadians of different racial origin in the Province.

d'origines raciales différentes dans la province. [Traduction officielle]<sup>1</sup>

- 3) L'ACFA rallie les forces vives de la société en vue de protéger les acquis, faire avancer les droits et accroître la vitalité des communautés francophones de l'Alberta. Elle était au cœur des grands développements jurisprudentiels relatifs au statut du français : *Mercure*<sup>2</sup>, *Mahé*<sup>3</sup> et *Caron*<sup>4</sup>. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. Par ailleurs, l'ACFA promeut l'inclusion, en Alberta, des locuteurs et des locutrices du français de toutes les origines au sein d'un espace francophone pluriel.
- 4) L'ACFA s'appuie sur la séance de consultation communautaire ayant eu lieu le 5 janvier 2022 entre le ministère et les parties prenantes de la francophonie albertaine concernant la création d'une police provinciale, et ce, en suivi au rapport final de la firme PwC afin de produire ce mémoire. L'ACFA, en partenariat avec l'*Alliance Jeunesse-Famille de l'Alberta Society*, avait également déposé une note de suivi à une séance de consultation communautaire pour la révision de la *Loi sur la police* le 5 mai 2021 ; certaines des considérations et recommandations présentées dans cette note sont reprises dans ce mémoire.
- 5) Dans ce mémoire, l'ACFA présente les éléments suivants :
  - a) Le **statut du français en Alberta** en dressant un portrait démographique de la population d'expression française de l'Alberta et en soulevant deux textes législatifs qui encadrent le statut de la langue française dans la province ;
  - b) Un portrait de **l'état actuel des services policiers en français** en Alberta ;
  - c) La présentation du **cas de l'Ontario** pour illustrer l'offre de services en français au sein d'un autre service de police provincial ;
  - d) Des **éléments à prendre en considération** pour comprendre les besoins spécifiques des membres de la communauté d'expression française, incluant des questions soulevées lors de la consultation du 5 janvier dernier, et des **recommandations** pour que des ressources répondant aux besoins réels de la communauté d'expression française soient accessibles, qu'elles soient de qualité comparable à celles qui sont disponibles en anglais et qu'elles assurent le maintien de la prestation de services policiers en français actuellement disponibles.

---

<sup>1</sup> An Act to Incorporate l'Association canadienne française de l'Alberta, [SA 1964, c 107](#).

<sup>2</sup> *R c Mercure*, [\[1988\] 1 RCS 234](#) (concernant le bilinguisme judiciaire et statutaire).

<sup>3</sup> *Mahé c Alberta*, [\[1990\] 1 RCS 342](#) (concernant le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, notamment le droit de gestion et de contrôle de celle-ci).

<sup>4</sup> *Caron c Alberta*, [2015 CSC 56](#) (concernant le bilinguisme judiciaire et statutaire).

## Statut du français en Alberta

### Démographie

- 6) En plus d'être l'une des deux langues officielles du Canada, le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. La première présence francophone en Alberta remonte au 18<sup>e</sup> siècle, soit à plus de 200 ans.
- 7) Selon les données du recensement de 2016, environ 418 000 Albertains et Albertaines (10,5%) ont des origines françaises ou canadiennes-françaises<sup>5</sup>. 88 220 Albertains et Albertaines (2,2%) ont le français comme langue maternelle et 268 605 Albertains et Albertaines (6,7%) affirment avoir une connaissance du français<sup>6</sup>.
- 8) Parmi les Albertains et Albertaines ayant le français comme langue maternelle, 25% d'entre eux sont nés en Alberta, alors que 50% proviennent d'ailleurs au Canada et 24% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique<sup>7</sup>.
- 9) Le français se place au 3<sup>e</sup> rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1<sup>er</sup> rang (3 080 875) et le tagalog au 2<sup>e</sup> rang (99 035). Cependant, lorsque l'on considère la connaissance de la langue, le français est au 2<sup>e</sup> rang derrière l'anglais.<sup>8</sup>
- 10) L'Alberta est la province avec la plus forte croissance francophone au pays. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme langue maternelle a augmenté de 31,4% sur une période de 15 ans (2001-2016)<sup>9</sup> et de plus de 50% depuis 1991<sup>10</sup>. Quant au niveau de bilinguisme français-anglais, ce dernier a augmenté de 30,5% entre 2001 et 2016<sup>11</sup>. Des facteurs tels que l'immigration, la migration interprovinciale et l'augmentation des programmes d'éducation français langue première et d'immersion française ont contribué à cette croissance du fait français en Alberta<sup>12</sup>.
- 11) L'Alberta possède la quatrième plus grande population francophone au Canada, après le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, et est la province qui connaîtra la plus forte croissance du français d'ici 2036, selon les projections de

---

<sup>5</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2021. *Le patrimoine francophone en Alberta*. <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

<sup>6</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW>

<sup>7</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2018. *La francophonie albertaine : forte et dynamique*. <https://open.alberta.ca/dataset/5bb005e0-452f-4c2c-a6ae-31c4796a9c31/resource/cfcbae27-b33e-446d-8f6b-28cf9373de45/download/la-francophonie-albertaine-descommunautesfortesetdynamiques.pdf>

<sup>8</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Alberta*.

<sup>9</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<sup>10</sup> Statistique Canada. *Série « Perspective géographique », Recensement de 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?LANG=Fra&GK=PR&GC=48&TOPIC=5>

<sup>11</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<sup>12</sup> Kadjo, Danielle. « Les francophones augmentent plus vite en Alberta qu'ailleurs au Canada. » *Radio-Canada*, 11 décembre 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1427525/francophonie-alberta-francais-canada>.

Statistique Canada<sup>13</sup>.

- 12) Contrairement à d'autres populations francophones au pays, la population d'expression française en Alberta est dispersée sur le territoire. Environ un tiers de cette population habite à Calgary, un tiers à Edmonton et un dernier tiers dispersé un peu partout en province : dans les villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), dans les villes avec services fédéraux (Jasper, Banff et Canmore (Parcs nationaux), Wainwright et Cold Lake (Bases militaires)), dans des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix (Saint-Isidore, Guy, Marie-Reine, ...), Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, etc.) et dans de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks, etc.).
- 13) L'Alberta comprend quatre municipalités, soit Beaumont, Legal, Falher et Plamondon, qui se sont déclarées officiellement bilingues.<sup>14</sup> Ces municipalités figurent d'ailleurs parmi une vingtaine de municipalités qui sont membres de l'Association bilingue des municipalités de l'Alberta (ex. Bonnyville, Donnelly, Grande Prairie, Girouxville, Lac La Biche, Morinville, McLennan, Saint-Paul, Smoky Lake)<sup>15</sup>.
- 14) Pour desservir la population d'expression française, l'ACFA a mis en place des bureaux régionaux dans 14 régions de l'Alberta. Il y a aussi plus d'une quarantaine d'écoles francophones réparties dans 28 villes albertaines et gérées par quatre conseils scolaires francophones.

#### *Encadrement législatif*

- 15) L'offre de services en français en Alberta est encadrée par deux (2) textes législatifs, soit la *Loi sur les langues officielles* au niveau fédéral et la *Politique en matière de francophonie* au niveau provincial.
- 16) La *Loi sur les langues officielles*, adoptée en 1969, reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays. Cette loi garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales.
- 17) La *Loi sur les langues officielles* a été modifiée en 1988, 2005 et 2018 pour y inclure des provisions visant à mieux refléter les besoins des communautés linguistiques, comme l'épanouissement des minorités francophones en prenant des mesures positives pour assurer la vitalité de ces communautés et progresser vers une égalité du français et de l'anglais au Canada.
- 18) La *Loi sur les langues officielles* est actuellement en processus de révision et doit être modernisée dans la prochaine année. Le 19 février 2021, le gouvernement

---

<sup>13</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/56f40d9c-6354-4c34-8d53-df3748dcb1c5/resource/457d1381-3523-46af-9dd1-17e8c6050cb6/download/french-policy-francais.pdf>

<sup>14</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2021. *Le patrimoine francophone en Alberta*. <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

<sup>15</sup> Association bilingue des municipalités de l'Alberta. <https://lecdea.ca/abma/>

du Canada a publié un document de réforme linguistique intitulé *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Dans ce document, plusieurs éléments sont proposés pour rehausser le statut du français partout au Canada et garantir plus de services en français, en vue de la modernisation à venir<sup>16</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars 2022, le projet de Loi C-13<sup>17</sup>, visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles*, a été déposé à la Chambre des communes par la ministre des Langues officielles, l'honorable Ginette Petitpas Taylor.

- 19) En ce qui concerne la *Politique en matière de francophonie*, le gouvernement de l'Alberta a adopté cette dernière en 2017. Cette politique « s'applique à l'ensemble des ministères, des agences, des conseils et des commissions du gouvernement de l'Alberta<sup>18</sup>. » Le gouvernement de l'Alberta a donc des engagements particuliers à l'égard du français.
- 20) Par le biais de la *Politique en matière de francophonie*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population d'expression française à la province, une population importante et plurielle. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles<sup>19</sup>. »
- 21) La *Politique en matière de francophonie* actuelle engage la province à fournir plus de services en français et que ceux-ci soient de « qualité comparable » à ceux offerts en anglais<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html>

<sup>17</sup> Projet de Loi C-13, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, 1<sup>ère</sup> session, 44<sup>e</sup> législature, Canada, 2022. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-13/premiere-lecture>

<sup>18</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*, page 4.

<sup>19</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*, page 2.

<sup>20</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*, page 3.

## **État actuel des services policiers en français en Alberta**

- 22) Depuis 1932, soit 90 ans, la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») dessert l'Alberta, à la fois comme police provinciale et comme police municipale à l'extérieur des grandes villes comme Calgary, Edmonton et Lethbridge.
- 23) Parmi les 113 détachements actuels de la GRC en Alberta, une trentaine (≈30) offre des services en français, soit près de 27%. Les francophones ont ainsi accès à des services en français dans les municipalités suivantes : Airdrie, Bonnyville, Canmore, Chestermere, Cold Lake, Elk Point, Fort Chipewyan, Fort McMurray, Grande Prairie, Jasper, Lac La Biche, McLennan, Red Deer, Saint-Albert et Saint-Paul.
- 24) À travers ces détachements désignés bilingues, le gouvernement fédéral offre plusieurs services dans les deux langues officielles, soit l'anglais et le français.
- 25) Notamment, au sein des détachements désignés bilingues de la GRC, on retrouve un certain nombre de postes bilingues, tous occupés par des employés pouvant s'exprimer en anglais et en français. Ces mêmes détachements fournissent des guides et des informations expliquant les obligations à remplir par leurs employés en vertu de la Partie IV de la *Loi sur les langues officielles*.
- 26) La GRC propose aussi un cours en ligne sur l'offre active en français qui est accessible pour tous ses employés afin de les informer de leurs obligations et sur la manière de traiter les demandes dans la langue minoritaire, s'ils ne sont pas en mesure d'offrir le service eux-mêmes.
- 27) Les services en français offerts par la GRC incluent une offre active par les détachements désignés bilingues, un site web pour le signalement des crimes en ligne ainsi que des communications en français destinées au public, dont des publications sur les médias sociaux. Une application mobile bilingue de la GRC, incluant la vérification de casiers judiciaires pour des bénévoles, un système de dépôt de plaintes ainsi qu'une carte montrant la distribution des crimes dans la province, est aussi disponible.
- 28) La GRC fournit également plusieurs services en français aux communautés scolaires francophones, ce qui favorise une éducation équivalente au sein des écoles francophones. La GRC offre notamment des présentations en français dans les écoles francophones ainsi que des services de liaison scolaire en désignant des agents francophones qui sont « sur appel » et fournissent des services de type « police communautaire » à la communauté.
- 29) En plus d'offrir ces services au public, la GRC s'est engagée à consulter la communauté francophone sur son offre de services en français en Alberta. Pour ce faire, il existe un comité consultatif avec des représentants et des représentantes de la GRC et de la communauté francophone qui se réunit au moins deux fois par année.

- 30) Avec la création d'un service de police provincial, non seulement serait-il possible d'assister à un recul dans la prestation des services offerts en français, la loi fédérale étant plus contraignante à ce niveau, mais cela pourrait également exacerber certaines problématiques déjà observées au sein de la GRC.
- 31) En effet, malgré l'offre actuelle de services en français par la GRC, des reportages des médias et des jugements récents de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta ont mis en lumière des préjugés fondés sur la langue et par conséquent un non-respect des droits des Albertains et des Albertaines d'expression française en situation d'urgence.
- 32) Le 14 avril 2021, un reportage de Radio-Canada publié dans le cadre de la réforme de la *Loi sur la police* a soulevé l'existence de plaintes quant à des commentaires anti-francophones de la part de policiers en Alberta<sup>21</sup>.
- 33) Le 10 juin 2021, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a rendu un jugement dans l'affaire *Dubé c GRC*, 2021 ABQB 451. Ce cas a démontré qu'il y avait une discrimination envers les francophones au sein de la police. Pour résumer, le Franco-Albertain Mario Dubé a été agressé, en 2006, par des membres du service de police d'Edmonton et de la GRC qui ont fait un usage excessif de la force. L'une des observations relatives à la langue était que l'un des agents était « irrité par le fait que M. Dubé parlait fort en français » et que les agents n'ont pris aucune mesure pour faciliter la communication en français<sup>22</sup>.
- 34) Le 14 janvier 2022, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a rendu un jugement dans l'affaire *R c Benoit*, 2022 ABQB 46. La juge a écarté de la preuve la déclaration volontaire d'un accusé francophone puisque ses droits constitutionnels en vertu de l'article 10b) ont été violés. La police n'a pas pris les mesures raisonnables s'imposant afin de s'assurer que l'accusé comprenait comment exercer son droit à l'assistance d'un avocat de son choix, et ce, étant donné ses difficultés linguistiques apparentes<sup>23</sup>. Selon un reportage de Radio-Canada, la violation des droits constitutionnels en vertu de l'article 10 se produit « souvent » pour des accusés francophones<sup>24</sup>.
- 35) Par ailleurs, le Commissaire aux langues officielles du Canada a dévoilé un rapport en 2020 sur l'offre de services en français en situation d'urgence qui est essentielle pour respecter le droit à la sécurité des citoyens au Canada<sup>25</sup>. Il

---

<sup>21</sup> Kadjo, Danielle. « Écouter les francophones pour mieux réformer la police en Alberta. » *Radio-Canada*, 14 avril 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1784635/police-reforme-alberta-francophone-racisme-diversite?fbclid=IwAR2Y7N-lwGJmPBiue705bKdwRHVul8EhQQ1obvB3zCtE95yqN0NE9weg8KI>

<sup>22</sup> *Dubé c GRC*, 2021 ABQB 151. [https://albertacourts.ca/docs/default-source/qb/judgments/dub%C3%A9-c-grc-2021-abqb-451---motifs-du-jugement.pdf?sfvrsn=89697283\\_5](https://albertacourts.ca/docs/default-source/qb/judgments/dub%C3%A9-c-grc-2021-abqb-451---motifs-du-jugement.pdf?sfvrsn=89697283_5)

<sup>23</sup> *R c Benoit*, 2022 ABQB 46. <https://www.canlii.org/fr/ab/abqb/doc/2022/2022abqb46/2022abqb46.html>

<sup>24</sup> Rousseau, Stéphanie. « Un accusé francophone a été privé d'un droit constitutionnel, dit une juge albertaine. » *Radio-Canada*, 27 janvier 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1857847/alberta-loi-justice-avocat-francophonie-droit-linguistique>

<sup>25</sup> Commissariat aux langues officielles. 2020. *Une question de respect et de sécurité : L'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles*. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/situations-urgence-langues-officielles>

explique : « Il est absolument essentiel que les organismes provinciaux et territoriaux, et tous les responsables du bien-être de notre population en cas d'urgence, comprennent qu'il y a une grande différence entre l'utilisation de sa seconde langue officielle pour s'orienter dans la vie quotidienne, dans les situations sociales et en milieu de travail et l'utilisation de cette même langue lorsqu'une personne est blessée, intimidée ou craint pour la sécurité d'un proche....Le bilinguisme individuel n'est pas absolu et, dans les circonstances engendrées par les situations d'urgence, il est tout à fait naturel que les membres de la population canadienne reviennent à la facilité et à l'assurance instantanées de leur première langue officielle. »<sup>26</sup>

### **Le cas de l'Ontario : Police provinciale de l'Ontario**

- 36) Lors de la consultation, le ministère a mentionné vouloir s'inspirer des pratiques en place dans d'autres provinces canadiennes ayant une police provinciale. En observant la situation dans ces provinces, en particulier l'Ontario où l'on retrouve des services de police provinciaux ainsi qu'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, il est possible de relever certains éléments.
- 37) L'ACFA a donc communiqué avec son homologue de l'Ontario, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, qui a dressé un portrait, présenté ci-bas, des services en français disponibles au sein de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO »).
- 38) La PPO est assujettie à la *Loi sur les services en français* de l'Ontario puisqu'elle est une division du ministère du Solliciteur général. La *Loi sur les services en français* reconnaît donc la PPO comme un organisme gouvernemental au sens de la *Loi sur les services en français*. Ainsi, dans les 27 régions ontariennes désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*, la PPO a l'obligation de servir les gens en français.
- 39) En Ontario, l'administration centrale et les stations locales/régionales de la PPO dans les 27 régions désignées ont l'obligation d'offrir le service en français, ce qui inclut d'avoir des constats d'infraction bilingue, notamment. En cas d'arrestation, il est donc possible pour un citoyen de demander à ce que le service lui soit offert en français. Cela peut se traduire par le fait de se rendre au poste pour recevoir le service dans la langue de son choix ou d'attendre qu'un policier parlant français soit capable de se rendre sur les lieux. En cas d'impossibilité de recevoir le service en français, il est possible que cela entraîne une procédure judiciaire.

---

<sup>26</sup> Commissariat aux langues officielles. 2020. *Une question de respect et de sécurité : L'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles*, p.9.



## Éléments à prendre en considération et recommandations

- 40) La francophonie albertaine ayant actuellement accès à des services en français de la part de la GRC, l'ACFA s'attend à un maintien de ces services si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec la création d'un Service de police provinciale de l'Alberta (SPPA) pour remplacer la GRC.
- 41) Cependant, les coûts de transition et de gestion élevés qui seront engendrés par la transition constituent un élément d'inquiétude supplémentaire et un risque élevé de recul pour les francophones ; l'aspect francophone pouvant être perçu comme des coûts supplémentaires.
- 42) Par ailleurs, le nouveau SPPA ne serait pas soumis aux mêmes exigences juridiques que la GRC pour assurer la prestation de services en français à la population albertaine d'expression française. Le Commissariat aux langues officielles a d'ailleurs envoyé une lettre au ministre de la Justice et du Solliciteur général de l'Alberta le 20 janvier 2022 pour exprimer les conséquences qu'il y aurait si le SPPA n'était plus soumis à la *Loi sur les langues officielles*<sup>27</sup>.
- 43) L'ACFA craint donc que la création du SPPA pour remplacer la GRC ne se fasse au détriment de la francophonie albertaine et vous soumet donc humblement des éléments à prendre en considération ainsi que certaines recommandations, advenant que le gouvernement de l'Alberta aille de l'avant avec cette décision.

### Gouvernance

- 44) Dans la *Politique en matière de francophonie* du gouvernement de l'Alberta, il est fait mention que « les ministères tiendront compte des perspectives et des possibilités de la francophonie pour améliorer les services en français lorsque de nouveaux programmes et services du gouvernement de l'Alberta sont élaborés »<sup>28</sup>. Afin de répondre à cette exigence, la communauté albertaine d'expression française doit être consultée sur la manière dont la nouvelle offre de service de police provinciale s'articule.
- 45) Le modèle de SPPA proposé par PwC comprend une commission de police provinciale qui sera formée de représentants et de représentantes de divers groupes, tels que des membres représentant les communautés rurales, les communautés urbaines, les communautés autochtones et le ministère<sup>29</sup>. Le gouvernement de l'Alberta devrait aussi prévoir une représentation de la communauté francophone au sein de cette commission afin d'assurer une redevabilité à la francophonie albertaine et mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie*.
- 46) Le ministère de la Justice et du Solliciteur général devrait aussi inclure des parties prenantes de la francophonie albertaine (ex. ACFA, Association des

---

<sup>27</sup> Black, Matthew. « Official languages watchdog concerned over future of French language policing if Alberta drops RCMP. » *CTV News*, 11 mars 2022. <https://edmonton.ctvnews.ca/official-languages-watchdog-concerned-over-future-of-french-language-policing-if-alberta-drops-rcmp-1.5815446>

<sup>28</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

<sup>29</sup> PWC. 2021. *APPS Transition Study Final Report*, p.13.

juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA), Alliance jeunesse famille de l'Alberta Society (AJFAS) ou autres) en tant que partenaires communautaires dans le modèle des opérations proposé dans le rapport de PwC.

#### Ressources humaines : Formation et recrutement

- 47) Comme mentionné précédemment, plusieurs collectivités de l'Alberta sont officiellement bilingues (ex. Falher, Plamondon, Beaumont et Legal) ou font partie de l'Association bilingue des municipalités de l'Alberta. Certaines recrues du SPPA provenant de ces collectivités parleraient le français et pourraient donc desservir leurs collectivités dans les deux langues officielles.
- 48) Tout comme il est proposé dans le cas des minorités visibles et afin de répondre aux principes directeurs du rapport de PwC tel que le besoin « d'incorporer les caractéristiques uniques de l'Alberta afin de servir la population pluraliste, multiraciale et multiculturelle »<sup>30</sup>, le SPPA devrait se doter de quotas pour assurer l'embauche de ressources humaines parlant le français.
- 49) Actuellement, la GRC favorise les déplacements interprovinciaux de ses agents. Ceci facilite le recrutement d'agents francophones en Alberta. Dans l'éventualité de l'établissement du SPPA, le gouvernement de l'Alberta devrait prévoir le développement d'un programme de recrutement favorisant l'embauche d'agents francophones en Alberta et ce, en consultation avec les parties prenantes de la francophonie albertaine.
- 50) La mobilisation des institutions d'enseignement postsecondaire albertaines de langue française, le Campus Saint-Jean et le Centre collégial de l'Alberta, dans l'établissement d'un programme de recrutement de personnes au sein du SPPA tel que suggéré dans le rapport de PwC, permettrait d'assurer un volet français à la formation des policiers provinciaux et d'autre personnel nécessaire au bon fonctionnement du SPPA afin de « déployer un personnel compétent qui reflète les communautés desservies. »<sup>31</sup>

#### Santé mentale

- 51) Selon le modèle proposé par PwC, le SPPA se doterait d'équipes composées de professionnels en santé mentale afin d'étendre la portée de ces services partout dans la province. Considérant que le ministère de la Santé ainsi qu'*Alberta Health Services* reconnaissent que la langue est un facteur déterminant de la santé, le gouvernement devrait « adopter une approche centrée sur le citoyen qui répond aux besoins des individus et des communautés »<sup>32</sup> et tenir compte des spécificités de la francophonie albertaine dans la désignation de ces services spécialisés, dans l'embauche de ressources humaines francophones ainsi que dans le déploiement de services de soutien en santé mentale en français.

---

<sup>30</sup> PwC. 2021. *APPS Transition Study Final Report*, p.10.

<sup>31</sup> PwC. 2021. *APPS Transition Study Final Report*, p.10.

<sup>32</sup> PwC. 2021. *APPS Transition Study Final Report*, p.10.

### Déploiement

52) Dans la poursuite de l'objectif d'une police représentative des communautés, le gouvernement devrait inclure une offre de services en français permettant aux francophones habitant dans les zones rurales des services qui ne seraient autrement offerts qu'en zone urbaine, et ce, au sein du modèle de réseaux proposé par PwC.

### Prestation de services

53) Le modèle proposé par PwC indique que le SPPA aurait au minimum le même nombre de détachements que ceux de la GRC. Il est aussi proposé que certaines ressources (ex. employés) de ces détachements seraient conservées. Il y aurait donc en théorie une trentaine (≈30) de détachements qui auraient la capacité d'offrir des services en français.

54) Afin d'adhérer aux principes directeurs du rapport de PwC, qui inclut l'adoption d'une approche centrée sur le citoyen répondant aux besoins des individus, le déploiement d'un personnel reflétant les communautés ainsi que l'incorporation des caractéristiques uniques de l'Alberta<sup>33</sup>, le gouvernement devrait s'engager à continuer l'offre de services en français de la GRC et à consulter la communauté francophone. Ceci permettrait d'éviter de perdre des services en français déjà disponibles dans les régions avec des détachements bilingues et d'amplifier les problèmes que vivent les francophones lorsque des services policiers sont offerts uniquement en anglais.

55) Afin d'offrir plus facilement des services en français lorsqu'il y a une demande, le gouvernement devrait exiger l'identification officielle de personnel bilingue au sein du SPPA.

56) Lors de la mise en place de ressources (ex. signalisation, documents ou autres) pour le nouveau service de police provinciale, le gouvernement devrait déjà prévoir une traduction anglais-français en se basant sur ce qui est déjà disponible auprès de la GRC. Cette action permettrait d'éviter des coûts additionnels engendrés par une traduction ultérieure.

57) Afin de maintenir les services de liaison scolaire offerts par la GRC, le gouvernement de l'Alberta devrait s'engager, dans l'éventuel développement du SPPA, à consulter les parties prenantes de la francophonie albertaine pour développer cette offre de services essentiels à la santé et à la sécurité des enfants et des jeunes albertaines d'expression française et s'assurer d'offrir une expérience équivalente dans les écoles francophones.

### Intégration

58) Puisque le modèle de PwC suggère le développement de normes de formation au sein du SPPA, le gouvernement devrait s'assurer de former un service de police provincial collaboratif, apprenant et centré sur le citoyen<sup>34</sup> en incluant, comme il est suggéré pour les communautés autochtones, l'histoire, la culture et les

---

<sup>33</sup> PwC. 2021. *APPS Transition Study Final Report*, p.10.

<sup>34</sup> PwC. 2021. *APPS Transition Study Final Report*, p.9-10.

expériences francophones plurielles au sein de cette formation. Cette action permettrait de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie* quant à la reconnaissance et à la visibilité de la francophonie albertaine par le gouvernement de l'Alberta<sup>35</sup>.

### Coûts et financement

- 59) Considérant les coûts évalués entre 734 et 748M\$ pour la création d'une police provinciale, le gouvernement de l'Alberta devrait considérer l'adhésion au Fonds de mise en application de la *Loi sur les contraventions*. La signature de cette loi permettrait à l'Alberta d'obtenir du financement afin de soutenir une série de mesures comprenant l'embauche de personnel bilingue, la formation linguistique, des services d'interprétation, la signalisation et la documentation bilingues<sup>36</sup>.
- 60) Par ailleurs, l'Alberta ne reçoit pas sa juste part du gouvernement fédéral dans le cadre de l'*Entente Canada-Alberta sur les services en français*. En assurant une offre de services en français lors de la création et de la mise en œuvre du SPPA, le gouvernement pourrait utiliser la *Politique en matière de francophonie* lors des négociations d'ententes fédérales-provinciales en vue d'augmenter le financement pour la prestation de services en français<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*, page 4.

<sup>36</sup> Gouvernement du Canada. 2021. *Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions*. <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>

<sup>37</sup> Gouvernement de l'Alberta. 2017. *Politique en matière de francophonie*, page 6.